

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-243 du 16 Juin 1986

relevant le Camarade Théodore AÏSSI de ses fonctions de Conseiller Technique Juridique du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 78-150 du 13 Juin 1978 portant nomination de Conseillers Techniques Juridiques à la Présidence de la République, de Préfet-Adjoint et de Directeurs dans les Ministères,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Théodore AÏSSI, Conseiller Technique Juridique du Président de la République est relevé de ses fonctions.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, a effet pour compter du 16 Juin 1986 et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 16 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PREB 2 PPC 2 SGCEN 4 Intéressé 1 MTAS-
MFE 2 IGE et ses Sections 3 DPE-DIC-INSAE-DCCT-ONEPI-GCONB 7 DCF-
DB-DSDV 3 Autres Ministères 13 BCP 1 JORPB.-